



**BULLETIN D'ADHESION AU SNPSC
INDEPENDANT 2022**

N° ADHERENT :
(Cadre réservé au syndicat)

NOM (en majuscules) :

PRENOM (en majuscules) :

NOM DE SOCIETE (en majuscules) :

ADRESSE (en majuscules) :

CODE POSTAL :

VILLE (en majuscules) :

TELEPHONE :

E-MAIL (en majuscules) :

SITE WEB (en majuscules) :

N° SIRET :

Je souhaite que l'ensemble de mes coordonnées apparaissent sur le site internet du SNPSC :

OUI

NON

1/ COTISATION SYNDICALE : (Obligatoire pour souscrire la RC pro) / (Une seule case possible par bulletin)

COTISATION DE SOUTIEN

(Non obligatoire), ne permet pas de souscrire de Rc pro, ni d'avoir un droit de vote au SNPSC.

30 €

COTISATION DE NOUVEL ADHERENT je suis BE spéléo, DEJEPS canyoning et/ou spéléo, Titulaire ou Stagiaire 1^{ère} année (joindre justificatifs), je n'ai pas adhéré au syndicat depuis 5 ans, ou je n'ai jamais adhéré au syndicat.

95 €

COTISATION STAGIAIRE ET PREMIERE ANNEE

Je suis stagiaire et j'ai adhéré au SNPSC l'an passé OU je suis dans la première année d'obtention de mon DEJEPS

115 €

COTISATION SALARIE je suis BE spéléo, DEJEPS canyoning et/ou spéléo, je suis salarié pour mon activité d'encadrement.

125 €

COTISATION CLASSIQUE je suis BE spéléo, DEJEPS spéléo et/ou canyoning Titulaire, je suis déjà adhérent au SNPSC et j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL

210 €

2/ ASSURANCE RC PRO : (Une seule case possible par bulletin)

RC PRO STAGIAIRE en cours de formation (DEJEPS Spéléologie ou Canyoning) - joindre VEPMS & convention de stage

250 €

RC PRO CHIFFRE D'AFFAIRES INFERIEUR A 3000 € je suis BE spéléo, DEJEPS spéléo et/ou canyoning Titulaire, j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL (Joindre copie de la déclaration 2035 année N -1)

250 €

RC PRO CLASSIQUE je suis BE spéléo, DEJEPS spéléo et/ou canyoning Titulaire, je suis déjà adhérent au SNPSC et j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL

480 €

3/ OPTION : ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (Une seule case possible par bulletin)

Indemnités journalières en cas d'accident dans l'exercice de la profession, à hauteur de 50€/J - 8jours de carence

100 JOURS :

180 €

200 JOURS :

320 €

300 JOURS :

420 €

Je donne une « **COTISATION VOLONTAIRE (4)** » (sans avantage fiscal) au SNPSC pour aider aux actions syndicales

Montant du versement :

Je souhaite recevoir l'attestation individuelle d'utilisation de la fréquence radio du SNPSC afin de prétendre à l'utilisation des différents réseaux de secours en montagne existants :

OUI

NON

TOTAL :

(1+2+3+4)

Paiement par chèque

Paiement par virement bancaire

Informations importantes :

- Il est rappelé que seules les activités encadrées par des BE Spéléo ou DE JEPS Spéléo, ou DEJEPS Canyoning sont assurées par le contrat du SNPSC. Ainsi, les sociétés adhérentes employant des professionnels non titulaires d'un BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo ne sont pas couvertes par le contrat d'assurances du SNPSC pour les activités que ceux-ci encadrent. Il incombe donc à ces sociétés de par leur obligation d'assurance, d'établir un contrat spécifique relatif à cette situation.
- **Peuvent adhérer au SNPSC :**
 - Les titulaires du BEES 1 Spéléologie, du DEJEPS Spéléologie et/ou Canyoning, les titulaires du DESJEPS Spéléologie
 - Les stagiaires en cours de formation du DEJEPS Spéléologie et/ou Canyoning et du DESJEPS Spéléologie
 - Les associations et sociétés employant des stagiaires ou titulaires des diplômes cités ci-dessus.

Cochez les cases CARTES/BREVETS/QUALIFICATIONS dont vous êtes titulaire.

IMPORTANT - Pour bénéficier de la couverture assurance CONTRAT GROUPE négocié pour vous par le SNPSC dans la mesure où votre (vos) activité(s) entre(nt) dans le cadre des activités assurées. Vous devez au préalable, obligatoirement avoir transmis la copie de ce(s) diplôme(s) au SNPSC. Si vous êtes déjà adhérents, nous conservons la copie de vos diplômes précédemment envoyés. Envoyez nous vos nouveaux diplômes et attestation de recyclage

BEES 1 Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	
DE JEPS Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DE JEPS Canyoning:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DES JEPS Spéléologie	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
<input type="checkbox"/> BAPAAT	<input type="checkbox"/> Qualifications fédérales :.....	<input type="checkbox"/> Autres :.....

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter la charte de qualité pour adhérer au syndicat.

Date :

Signature de l'adhérent :

DEFINITION DES ACTIVITES ASSUREES

- La spéléologie, y compris la spéléologie glacière, le canyon, la via ferrata, le VTT, la randonnée pédestre, la raquette à neige, l'escalade, canoë, kayak rafting et disciplines associées, la course d'orientation. **Sous réserve que l'adhérent au SNPSC assuré soit détenteur des brevets lui autorisant la pratique professionnelle de ces disciplines, qu'il communique au SNPSC une copie des diplômes concernés, et qu'il soit détenteur d'une carte professionnelle en cours de validité.**
- Toutes techniques d'alpinisme pour accéder au lieu de l'activité, tyrolienne avec cordes ou câbles, encadrement de parcours aériens forestiers (à l'exclusion de l'exploitation de parcours publics ou privés)
- Toute action de formation théorique et pratique aux techniques d'évolution sur cordes, y compris pour la formation des cordistes, à l'exclusion des travaux d'accès difficile réalisés.

ETENDUE TERRITORIALE

- La garantie s'exerce dans le monde entier sous réserve que la présence, à l'étranger, de l'assuré ou des préposés en mission soit inférieure à six mois.

Il sera adressé à tous les adhérents assurés un exemplaire du résumé du contrat d'assurance en même temps que l'attestation d'assurance.

Cadre réservé au syndicat

Date de paiement
Banque
N° de chèque/Ordre de virement
Montant

<input type="checkbox"/> Reçu
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance
<input type="checkbox"/> Exemplaire du contrat
<input type="checkbox"/> Fichier